



DECISION DU MAIRE

PRISE LE 22 MAI 2026

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 27 MARS 2026

Direction de la
commande publique

AB/CT/JR

N°2026- 231

OBJET : Contrat n°C26099 relatif à l'organisation de deux ateliers de préparation aux examens oraux dans le cadre de la programmation de la médiathèque pendant la période de révision des examens de fin d'année à l'espace culturel « Le Trèfle » de la ville de Soisy-sous-Montmorency.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2026-03-27/05 du 27 mars 2026 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT le souhait de la ville de programmer deux ateliers de préparation aux examens oraux dans le cadre de la programmation de la médiathèque pendant la période de révision des examens de fin d'année à l'espace culturel « Le Trèfle » de la ville de Soisy-sous-Montmorency,

CONSIDERANT que la ville a fait appel à l'association « COMPAGNIE RENDEZ-MOI MES SENTIMENTS », pour l'organisation de deux ateliers de préparation aux examens oraux dans le cadre de la programmation de la médiathèque pendant la période de révision des examens de fin d'année à l'espace culturel « Le Trèfle » de la ville de Soisy-sous-Montmorency,

CONSIDERANT que la proposition de l'association « COMPAGNIE RENDEZ-MOI MES SENTIMENTS », sise 17 avenue Gabriel Péri à NOISY-LE-GRAND (93160), répond aux besoins de la Ville,

D E C I D E

Article 1 : La signature d'un contrat entre la ville de Soisy-sous-Montmorency et l'association « COMPAGNIE RENDEZ-MOI MES SENTIMENTS », sise 17 avenue Gabriel Péri à NOISY-LE-GRAND (93160), pour l'organisation de deux ateliers de préparation aux examens oraux dans le cadre de la programmation de la médiathèque pendant la période de révision des examens de fin d'année à l'espace culturel « Le Trèfle » de la ville de Soisy-sous-Montmorency.

Article 2 : Les ateliers auront lieu le mercredi 10 juin 2026 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, à l'espace culturel « Le Trèfle » de la ville de Soisy-sous-Montmorency pour un groupe de 30 personnes maximum.

Article 3 : Le règlement de 750,00 euros T.T.C, s'effectuera par mandat administratif, après prestations faites et à réception de chaque facture déposée sur Chorus.

Article 4 : L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville.

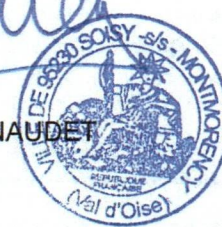
Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260522-C26099-CC
Date de réception préfecture : 22/05/2026

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

Article 6 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable Assignataire des Paiement de Montmorency

Le Maire,

Nicolas NAUDET


Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 22 MAI 2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 22 MAI 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 22 MAI 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.